

GARANTIE ADMINISTRATIVE : GARANTIE FINANCIÈRE

- Qui peut bénéficier de la garantie Sogama ?
 - Toute association (de conseil, de formation...) qui répond à un appel d'offre lancé par une collectivité locale ou par l'Europe et dont les fonds sont gérés par une agence française.
- Pour quel objet ?
 - Programme lancé par une ou des collectivité(s) locale(s)
- Caractéristiques de la garantie Sogama :
 - Sa durée couvre celle fixée par la convention passée entre la collectivité locale et l'organisme bénéficiaire de la garantie.
 - Sogama couvre 100% de la subvention ou du marché public dans la limite de 1 million € par bénéficiaire,
 - Son coût, proportionnel à la part de risque, est étalé en fonction de la durée de la subvention ou du marché public et comprend :

La cotisation de solidarité : versée en une fois au début de l'opération

- ✓ Souscription au capital de SOGAMA CONSEIL cessible à la fin de la subvention
- ✓ Souscription au Fonds de Garantie Général de Sogama restituable en fin d'amortissement de la subvention ou du marché public,

Ces souscriptions représentent une mobilisation des fonds pour 0,90% de l'encours garanti de la subvention

- ✓ Une commission d'ouverture & frais de dossier de 0,60% du montant garanti (forfait minimum de 280 €)

La commission sur encours prélevée une fois l'an sur le compte de l'emprunteur et calculée sur l'encours moyen garanti de l'année à venir. Le taux de la commission fixe à 1,0% l'an de l'encours garanti

Le coût de la garantie Sogama est étalé dans le temps

L'association nous fait parvenir le dossier composé des éléments suivants :

- n° de SIREN de l'association et code NAF
- Effectif en Equivalent Temps Plein
- Convention relative au programme
- Les éléments financiers (2 derniers exercices) certifiés par le commissaire aux comptes ou par l'AG
- Atterrissage et Budget prévisionnel
- Statuts de l'association
- Extrait du JO publiant la déclaration de l'association
- Copie Carte d'identité en cours de validité du Président
- Liste des membres à jour du C.A
- RIB de l'association

N'hésitez pas à nous envoyer votre dossier :

Par voie électronique : engagements@sogama.fr de préférence
ou par voie postale : **Pôle Engagements _ 75 rue Saint Lazare, 75009 Paris**